



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

~~~~~

Date de convocation : 20 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Paul RENOUD GRAPPIN, absent excusé qui avait donné son pouvoir à Madame BONNEVIE Maryse.

Monsieur GRAS était absent.

M. LAURENT Pierre a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

En préambule, le Maire sollicite les élus pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, la réfaction d'une facture d'eau et d'assainissement d'un abonné à délibérer. Avis favorable à l'unanimité.

### 1) Compte-rendu du conseil du 9 octobre 2017

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Affectation des excédents antérieurs- Budgets 2017- Retiré de l'ordre du jour

### 3) Budget Eau et Assainissement : provision pour recherche de nouvelle ressource en eau.

Le Maire rappelle que la production d'eau est extrêmement basse (Sauve < 50 m<sup>3</sup> / jour) depuis le 25/07/2017 jusqu'à aujourd'hui.

De plus, la commune de Nyons dénonce au 31/12/2018 la convention de fourniture d'eau à Venterol pour nous inciter à rechercher une nouvelle ressource d'eau.

En conséquence, le Maire propose d'inscrire au budget une provision pour recherche de nouvelles ressources de 30 000 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**4) Exonération de la taxe d'aménagement.**

Le maire informe les élus que la délibération votée le 11 septembre dernier, autorisant l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement a été refusée par les services de la Préfecture parce qu'elle concerne un projet en particulier.

Il convient de l'annuler et de la reformuler en l'étendant à tous les projets de construction de logements sociaux.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

**5) Achat et installation d'une fontaine place du Château.**

Le Maire rappelle le projet d'insatllation de la fontaine déjà évoqué. Des devis ont été sollicités. Le Maire donne lecture de ceux retenus :

Mr Girard, tailleur de pierres pour la fontaine : 8200 € HT, soit 9840 € TTC

Mr Haubourdin, pour le socle et branchements : 3200 € HT, soit 3840 € TTC

Soit un total de 11 400 € HT, 13 680 € TTC.

Une participation de la CCBDP (reversement taxe de séjour) de 50% du HT, soit 5700 € devrait être votée par le Conseil communautaire le 12 décembre.

Cela donnerait un coût net pour la commune après déduction du FCTVA d'environ 6500 €.

Le maire propose à l'assemblée d'inscrire cette dépense au budget, de demander une participation financière dans le cadre du reversement de la taxe de séjour à la CCBDP, et de lancer les travaux.

Avis favorable à 11 voix et 1 abstention.

**6) Tarifs des locations de salles communales.**

La municipalité est sollicitée de plus en plus pour des locations à l'heure des salles. Le Maire propose d'ajouter aux tarifs en vigueur un tarif horaire de location de 15 € de l'heure et de 5 € par demi-heure supplémentaire.

Avis favorable à l'unanimité.

**7) Travaux supplémentaires, rénovation des peintures Chapelle Sainte Perpétue.**

Il est apparu en cours des travaux de rénovation que le plâtre de certaines parties de murs n'adhérait plus.

Un devis a donc été demandé pour effectuer le ragréage de ces murs : 485 € (sans TVA).

Après encaissement des subventions et contributions, la part communale de financement de cette opération restera au niveau prévu, soit 1500 € environ.

Avis favorable à l'unanimité.

**8) Subvention exceptionnelle à l'association cantine**

La commune n'organise aucune manifestation de fin d'année à l'intention des enfants et ne leur offre pas de cadeau. Sachant que cette année, l'association de la cantine veut offrir un spectacle aux enfants, le maire propose de participer financièrement à ce spectacle de Noël en octroyant 9 € par enfant x 58 = 522 €. Un virement de crédit devra être effectué du compte 6558 au compte 6574.

Avis favorable à l'unanimité.

**9) Adhésion au service de conseil en énergie de territoire d'Energie Drôme ( ex SDED), et demande d'aide financière pour le changement de menuiseries dans logements communaux.**

Le SDED réalise pour la commune une analyse annuelle de nos consommations d'énergie. Il peut également nous conseiller pour des améliorations et nous permettre de récupérer des subventions (50% pour une dépense jusqu'à 20 000 € HT, 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT).

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus à l'issue des travaux.

Le Maire propose d'adhérer au service de conseil en énergie, sachant que l'adhésion coûte 0,20 € par habitant et par an, soit 144 €, pour la période 2018-2020.

Des travaux de changements de menuiserie de deux logements communaux étant en cours d'étude, le SDED apportera son conseil, et le Maire suggère de demander également une aide financière au SDED pour la réalisation de ce projet.

Avis favorable à l'unanimité pour les deux points présentés.

**10) Mission ACFI- Avenant à la convention.**

Le Maire rappelle aux élus la convention de conseil gratuit signée entre la commune et le CDG en 2009, entérinée par une délibération du 2 juin 2009, le Centre de Gestion mettant à la disposition de la commune un agent chargé de la fonction d'inspection et de conseil des règles d'hygiène et de sécurité, et conditions de travail du personnel.

Un avenant est proposé à cette convention, afin d'instituer un renouvellement annuel de la convention par voie d'avenant, et fixant le nombre de jours d'intervention de l'ACFI par an, ainsi que le tarif facturé par jour soit 294 €.

Pour 2018, 1 jours serait programmé et facturé 294 €.

L'assemblée valide à l'unanimité l'avenant proposé ainsi que les conditions.

**11) Réfaction facture d'eau et d'assainissement d'un abonné.**

Le maire a été sollicité par un abonné suite à une grosse fuite d'eau. Compte-tenu du préjudice et des éléments transmis, le maire propose une diminution de la facture, sur la période été, pendant laquelle s'est produite la fuite.

Après concertation une déduction de 124 m<sup>3</sup> est proposée sur la facture.

Avis favorable à l'unanimité.

**12) Dossiers en cours.**

1/ : L'élagage des platanes, place du château va être programmé d'ici le printemps 2018.

2/ : Chicane à Novézan : un panneau de signalisation ainsi qu'un goudronnage sur les bords de la voie ont été demandés.

3/ : Chemin des Crêtes : certains arbres seront enlevés d'ici le mois de janvier par une entreprise spécialisée.

4/ : Commission listes électorales : fixée le 7 décembre 2017 à 19 heures.

5/ : Commission CCID : fixée le 7 décembre 2017, à la suite de la précédente.

6/ : Marché de Noël : samedi 9 décembre, salle des fêtes, avec l'APE, à partir de 14 heures. Soupe à l'épeautre en soirée (réservation en mairie). Tous les bénéfices seront reversés à la coopérative scolaire pour financer la prochaine école transplantée.

7/ : Rond-point de Novézan : les travaux vont être programmés bientôt par la MFR de Richerenches. En attendant, Jean-Claude GRAS effectuera un premier nettoyage du rond-point en arrachant les lavandes.

8/ : Voirie : les travaux 2018 sont la seconde partie de la route des crêtes, et la montée de la Clastre.

9/ : dates à retenir :

- vœux du maire le jeudi 11 janvier 2018 à 18h30.

- repas des aînés le 25 février 2018 à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : Mercredi 13 décembre à 18h30 (sous réserve).